

REGLEMENT FOULEES NATURE DE LA ROSIERE

1-ORGANISATION: La course est organisée par l'association "Galoupaden". Elle aura lieu le samedi 6 Septembre 2025 à Montreuil le Gast.

2- LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX : Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA et non licenciés. Les licenciés devront fournir une copie de leur licence valide.

Tous les autres coureurs devront obligatoirement fournir :

- Soit une copie de leur certificat médical de moins d'un an, portant la mention : non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.
- Soit le formulaire PPS (Parcours Prévention Santé) complété (validité : 3 mois)

Toute personne sans licence, certificat médical conforme ou PPS valide, se verra refuser le départ.

3- CATEGORIES: La course est ouverte à partir de la catégorie cadet (année de naissance 2008/2009).

4- INSCRIPTIONS: Les inscriptions pourront se faire à l'avance uniquement par internet sur le site [NEXTRUN. fr](https://nextrun.fr) pour les courses de 11km, et le relais (inscription, paiement, et copie de licence ou certificat médical ou formulaire PPS). L'organisation, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisation n'est pas tenue de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

5- DOSSARDS, DEPART et ARRIVEE: Les dossards seront à retirer le jour de l'épreuve, à partir de 14H30 au stade municipal de Montreuil Le Gast. Le départ et l'arrivée de toutes les courses se situeront au stade municipal de Montreuil le Gast.

6- ACCOMPAGNANTS : Dans le cadre de la promotion des activités physiques, les coureurs ont la possibilité de se faire accompagner sur la fin du parcours (2km maximum). Il est de la responsabilité du coureur de s'assurer de la capacité physique de son accompagnant permettant d'effectuer cet accompagnement. Chaque accompagnant doit venir se signaler le jour à l'organisation le jour de la course. Les accompagnants ne sont pas chronométrés. L'organisation décline toute responsabilité concernant les accompagnants.

7- CHRONOMETRAGE : Le chronométrage sera effectué par un prestataire choisi par l'organisation. Seuls les coureurs ayant un dossard non manuscrit sont chronométrés.

8- HORAIRES: Le départ des courses est à 16h30

9- RAVITAILLEMENT: 1 Ravitaillement à l'arrivée.

10- PORT DU DOSSARD: Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course.

11- RELAIS - PORT DU DOSSARD: Le relais s'effectue à la fin de la première boucle de 5.5km par transmission du dossard au second relayeur.

12- SECURITE: Une assistance médicale sera présente sur l'épreuve. Des signaleurs sécuriseront les traversées de routes principales. Les différentes distances se courent dans le strict respect du code de la route. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

13- ASSURANCE: L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à tout problème de santé et en cas de non-respect du code de la route. Les participants peuvent souscrire des garanties d'assurance individuelle complémentaire.

14- ANNULATION DE L'EPREUVE: L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques extrêmes, ceci dans un souci de sécurité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'épreuve et en cas de non-participation d'un concurrent.

15-CLASSEMENT ET RECOMPENSES: Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation : www.galoupaden.com ainsi que sur www.nextrun.fr. et sur le site de Chronowest.

Récompenses aux trois premiers masculins, féminins et les trois premiers du relais.

En complément, les foulées de la rosière font partie du Challenge des trois clochers. Ce challenge rassemble les courses des villes de : Montreuil-Le-Gast, Gévezé et La Mézière. Vous parcourez les bourgs et les campagnes répartis sur les trois courses comme suit :

- 11km à Montreuil-Le-Gast dans le cadre de la course de "Les Foulées nature de la Rosière" le 06/09/2025
- 9 km "La Gros Panard" à Gévezé dans la cadre de la course "La Gévezé c'est le pied" le 19/10
- 10km à La Mézière dans le cadre de la course "Agil'Run" le 02/11

Chaque course effectuée vous rapporte des points en fonction de votre place et votre temps.

Le cumul de ces points dressera le résultat final permettant de récompenser les trois premiers hommes et les trois premières femmes à l'issue de la dernière épreuve à La Mézière le 02/11.

Vous devez-vous inscrire indépendamment sur chaque épreuve via la/les plateformes dédiées, selon les modalités d'inscription de chaque course. Le rattachement au Challenge se fera indépendamment.

16- HORAIRE DE COURSE: L'horaire maximum de fin de course est fixé à 18H30.

17- MISE HORS COURSE: L'organisation se réserve le droit de mettre un coureur hors course pour les motifs suivants:

Non-respect du règlement, Non-port du dossard, Utilisation d'un moyen de transport, Non-respect de l'horaire de course, Pollution ou dégradation du site, Non-respect du tracé imposé, Non-respect des consignes d'un signaleur lors d'une traversée jugée dangereuse par celui-ci.

18 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

19- DROIT A L'IMAGE : Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur la zone départ-arrivée sans contrepartie.

20– CNIL : Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr).

21 – ACCEPTATION DU REGLEMENT : L'inscription à l'une des épreuves vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.